



## Le SICTAME vous informe

[www.sictame-unsatotal.org](http://www.sictame-unsatotal.org)



### One Total - One Organization :

*En dépit de l'insincérité du processus d'information consultation, une majorité de syndicats donne le feu vert à la réorganisation, en émettant un avis.*

Alors que les CCE des UES RP et MS avaient donné un avis majoritairement négatif sur le projet « Pour une organisation au service de l'ambition du Groupe » ;

le CCE de l'UES A/H, qui est le plus fortement concerné et impacté par ce projet, avait la possibilité de faire obstacle au transfert automatique des contrats de travail, dont ne veulent pas les salariés concernés, en votant la résolution suivante :

*Les représentants élus du comité central d'entreprise de l'UES Amont Holding Total, réunis en séance extraordinaire le 29 juin 2016, donnent pouvoir à tout élu du CCE pour engager en son nom, toute action judiciaire devant toutes juridictions et à tous les degrés, visant à suspendre la procédure d'information/consultation du CCE sur le projet « Pour une organisation au service de l'ambition du Groupe », et à faire interdiction à l'UES Amont Holding Total et à Total SA de poursuivre toute mise en œuvre de ce projet.*

*Ils donnent mandat en ce sens à Me Etienne COLIN, Avocat au Barreau de Paris, pour engager et mener toute action judiciaire en ce sens, devant toutes les juridictions et à tous les degrés.*

**Le SICTAME-UNSA et la CGT (disposant de 6 élus en CCE) ont soutenu cette résolution.**

**La CFDT, la CFE-CGC et la CFTC (disposant de 7 élus) se sont opposées à la résolution.**

La résolution a été rejetée par 7 voix contre 6 voix pour.

Préalablement au vote de cette résolution, CFDT, CFTC et CFE-CGC s'étaient empressées de donner un avis, aidées en cela par la direction qui a tout fait pour faire obstacle au vote de la résolution.

Il faut savoir qu'une fois l'avis émis, qu'il soit positif ou négatif, la direction peut mettre en œuvre son projet et le CCE se trouve désarmé et n'a plus de moyens d'action pour s'opposer aux transferts automatiques.

**Or, nous considérons que du fait de l'insincérité du projet, le CCE pouvait s'y opposer.**

Le CCE ayant ainsi été désarmé par la position de CFDT, CFE-CGC et CFTC,

le SICTAME-UNSA a fait la déclaration suivante :

Le 19 avril dernier, nous a été présenté le projet « *Pour une organisation au service de l'ambition du Groupe* », lequel s'inscrit dans le cadre du projet ONE Total.

**Les élus SICTAME-UNSA souhaitent faire les observations suivantes, qui ne constituent aucunement un avis sur le projet présenté :**

L'adhésion à ce projet suppose au préalable l'adhésion à l'ambition que l'organisation projetée est censée servir : il convient donc de bien s'entendre sur ce qu'est l'ambition du Groupe et les objectifs qui en découlent.

Le projet One Total, lancé en 2015, a voulu définir l'ambition à 20 ans du Groupe. Pour cela, une démarche participative de type bottom-up s'est déroulée début 2016, permettant à chacun de s'exprimer sur le sujet. Tout en saluant la démarche, le SICTAME-UNSA a souligné la possibilité qu'il s'agisse d'une grande opération de communication pour préparer les salariés à des changements pouvant les affecter.

La réflexion sur le devenir de l'entreprise à 20 ans est légitime, confrontée qu'elle est aux problématiques de la transition énergétique et du réchauffement climatique et à un monde qui veut se dé-carboner tout en restant très dépendant des énergies fossiles.

Dans ce contexte, **Total déclare vouloir être la major de l'énergie responsable**, notamment en développant les énergies les moins carbonées et en permettant l'accès à l'énergie au plus grand nombre. **Voilà une belle ambition à laquelle nous adhérons.**

Le projet « *Pour une organisation au service de l'ambition du Groupe* » présenté comme partie de ONE Total, **comporte en fait 4 projets d'organisation de natures et de maturités très différentes.**

Dans l'organisation projetée, la création de la **branche Gas Renewables & Power** semble effectivement au service de l'ambition du Groupe, en privilégiant le gaz, moins émetteur de CO2 que le pétrole ou le charbon, et en portant des efforts accrus sur les Energies renouvelables et l'Efficacité énergétique.

Notons que, depuis 2000, la part du gaz dans les productions et les réserves de Total est passée respectivement de 27 et 35 % à 50 et 55 %. Cette ambition de Total de privilégier le gaz n'est donc pas nouvelle. Total est, à présent, plus gazier que pétrolier. Il s'est aussi désengagé du charbon, mais près de 10 % de ses réserves sont encore sous forme de bitumes.

De même, le projet concernant les **Biofuels** semble aussi servir cette ambition, bien qu'il convienne cependant de s'assurer que les produits développés :

- sont véritablement moins émetteurs de CO2 ;
- ne viennent pas concurrencer les ressources agricoles nécessaires aux besoins de l'humanité.

En revanche, concernant les 2 autres projets d'organisation, celui d'une  Holding recentrée sur ses fonctions stratégiques et régaliennes  et surtout celui de la  création d'une branche « Total Global Services », comportant autant de filiales que de métiers supports regroupés, nous voyons mal comment ils pourraient être au service de l'ambition précitée.

Nous croyons, au contraire, que **ces 2 derniers projets sont plutôt au service d'une autre ambition, qui est celle de réduire les coûts et d'accroître les profits.**

La conjoncture de prix déprimés du pétrole constitue une opportunité pour faire accepter au personnel certaines choses ; ce que traduit d'ailleurs le nom de code de One Total :« *Kairos* », qui est « *le temps de l'occasion opportune* ».

Certes, **l'objectif de réduire les coûts est légitime**, à condition que **chacun contribue à la baisse des coûts et retire une part équitable des profits ainsi dégagés.**

Or, si tous les coûts sont bien analysés et remis en cause, un seul reste tabou : c'est celui du coût du capital et du service du dividende, toujours croissant, alors que le personnel est toujours davantage mis à contribution.

**Alors comment adhérer à ces 2 derniers projets d'organisation, s'ils ne sont pas au service de l'ambition du Groupe mais au service du dividende qu'il faut continuer de verser aux actionnaires, quoiqu'il advienne ?**

Au commencement, le message véhiculé était : « One Total : One Ambition ».

Or, nous voyons que les ambitions sont multiples, ce qui brouille et met à mal ce premier message.

Pour ce projet d'organisation, le message véhiculé est : « One total : One organization ».

Or, il apparaît que ce projet d'organisation est multiple, qu'il crée plusieurs niveaux de filiales et dissocie les fonctions de services des fonctions régaliennes et stratégiques ; ce qui brouille et met à mal ce deuxième message. De plus, tout ceci va au rebours de l'idée d'unité qu'est censé véhiculer le concept du « One Total »

Si l'analyse ou les faits dénie les messages véhiculés par la communication, celle-ci n'est plus crédible et la confiance et l'adhésion des salariés ne peuvent qu'en souffrir.

Il y aurait beaucoup à dire aussi sur la méthode employée, avec notamment :

- le poids donné par la direction au Bureau de liaison du Comité européen, au détriment des IRP directement concernées ;
- la non consultation des CE et en particulier pour le CE Paris de l'UES Amont Holding, le plus directement et très fortement impacté ;
- les CHSCT qui n'ont reçu pas d'autre information que celle remise aux CCE et donc incapables d'apprécier spécifiquement les conséquences du projet sur les conditions de travail des salariés.

Compte tenu du manque de maturité du projet, notamment pour les parties Holding et filiales de TGS, le reste à faire est très important comme souligné par les experts et l'information est insuffisante pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

En dépit des assurances données, en particulier sur la non externalisation des filiales de TGS, sur la non suppression d'emplois et l'absence de mobilité géographique contrainte ; **de lourdes incertitudes subsistent** quant à de possibles délocalisations, l'évolution des effectifs avec le non remplacement des partants et un accroissement des charges de travail, de possibles sous-traitances, etc.

En fait, le personnel n'est pas convaincu et reste méfiant. L'expérience lui a appris comment la direction savait jouer sur les mots, ce qui a érodé sa confiance en la parole des dirigeants.

Cette défiance est d'autant plus alimentée et grande que la direction reste inflexible et dogmatique, sans véritable explication, tant dans sa volonté de création de filiales que sur celle d'opérer le transfert automatique de plus d'un millier de contrats de travail, au titre de l'article L 1224-1.

Or, nous considérons que les conditions d'application de l'article 1224-1 pour ces transferts automatiques ne sont pas réunies ; les 3 critères cumulatifs d'autonomie, d'identité, de poursuite ou reprise d'activités n'étant pas satisfaits.

Nous pouvons le démontrer, tandis que la direction n'a pas démontré le contraire, en dehors de ses affirmations de principe.

Pour qu'un débat puisse se tenir sur ce sujet avec quelques chances d'aboutir, encore faudrait-il que la direction donne toutes les informations nécessaires pour apprécier ce qu'il en est par rapport aux 3 critères précités.

Or ces informations font défaut, ce qui entache la sincérité du processus.

Dans ce contexte, les élus du SICTAME-UNSA considèrent qu'ils ne peuvent émettre d'avis en l'état du projet tel qu'il est présenté.

Ils demandent à la direction de surseoir à ce projet, d'en retirer l'application de l'art. L 1224-1 et d'apporter toutes les informations manquantes et les précisions nécessaires, afin de réduire les sources d'incertitude et donc d'inquiétude pour le personnel ainsi que d'apporter aux élus la visibilité nécessaire à l'expression d'un avis en connaissance de cause.

-----  
Le SICTAME-UNSA est aussi présent au CCE de l'UES MS.

Il y a adopté une position similaire à celle défendue au CCE de l'UES A/H et a donc refusé d'émettre un avis dans l'état actuel du projet, tel que présenté.

-----

***Au personnel d'apprécier qui les défend vraiment.  
Continuez à nous faire part de votre ressenti,  
de vos questions, de vos observations et de vos demandes.***

Contactez-nous ou écrivez-nous à : [holding-amont.sictame-uns-ues@total.com](mailto:holding-amont.sictame-uns-ues@total.com)



Suivez nous  sur

<https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre bulletin électronique en écrivant à [holding-amont.sictame-uns-ues@total.com](mailto:holding-amont.sictame-uns-ues@total.com)

#### SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)